

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire

Nombre de membres en exercice : 18

Date de convocation : 21 juin 2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BRESSON Séverine, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, GAYAT de WECKER Louis, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, PREMEL Quentin, POULY Chantale, VINCENT David

**Procurations** : ALBISETTI Caroline à MONTESSINOS Rémi  
DAUZAT Christian à HEBRARD Jean Pierre  
GARCIA Christophe à FAURE Sandrine  
MEDYNSKA Jean-Louis à FARGES Eliane

**Secrétaire de séance** : GAYAT de WECKER Louis

**Secrétaire administrative** : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une demande de subvention auprès de la Région AURA pour la construction du nouveau restaurant scolaire.

**VOTE** : **Pour** à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire propose d'approuver les procès-verbaux des conseils municipaux du 11 avril 2024 et du 16 mai 2024.

Monsieur PREMEL Quentin fait remarquer que le PV du 11 avril 2024 ne rend pas compte fidèlement de ses observations ; de plus celui-ci a été publié sur le site il y a 2 mois. En conséquence il s'abstiendra.

Mr le Maire répond que les PV doivent être publiés dans la semaine qui suit le conseil. Il rappelle aussi que tout conseiller peut se porter volontaire pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

**VOTE** : **Pour** : 15     **Absentions** : 3 (ALBISETTI Caroline, MONTESSINOS Rémi, PREMEL Quentin)

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1- Subvention au profit de l'association "Collectionneurs de véhicules militaires " (défilé du 8 mai 2024)
- 2- Encaissement des dommages et intérêts suite à la décision du Tribunal Administratif
- 3- Adhésion au groupement de commande pour le transport des élèves vers la piscine de Riom
- 4- Remboursement d'une visite médicale d'aptitude au profit d'un agent communal
- 5- Convention avec le Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficultés
- 6- Questions diverses

**26- Subvention au profit de l'association "Collectionneurs de véhicules militaires " (défilé du 8 mai 2024) :**

Cette association a participé au défilé du 8 mai 2024 au sein de notre commune (20 véhicules anciens). Il est proposé de lui attribuer une subvention de 250 euros compte tenu de son excellente prestation et des frais engendrés par celle-ci.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents et représentés.

**27- Encaissement des dommages et intérêts suite à la décision du Tribunal Administratif :**

Afin d'émettre un titre de recette et d'encaisser la somme de 1500€ fixée par le Tribunal, le service des finances publiques demande qu'une délibération soit prise en conseil municipal pour autoriser le Maire à émettre un titre et encaisser cette somme.

A l'acquis de leurs votes, Messieurs Rémi MONTESSINOS et Quentin PREMEL font valoir qu'au regard de la persistance du mécontentement des riverains concernés, il leur apparaît opportun que la commune s'abstienne de recouvrer les dommages et intérêts alloués, ajoutant pour le surplus regretter le refus de reconsidérer la pertinence du maintien des panneaux Stop.

Monsieur le Maire réplique que la mise en place des "Stop" litigieux (concomitante de travaux de voirie importants) a été décidé en concertation avec les services compétents (Conseil Départemental)

Monsieur Rémi MONTESSINOS dit qu'on l'a accusé a tort d'avoir manipuler les habitants d'Epinet et que le Maire à tous les pouvoirs pour décider.

Madame Séverine BRESSON rétorque que la commune à mandaté un avocat qu'il a fallu payer et que la décision du tribunal doit s'appliquer.

**VOTE : Pour : 14    Abstention : 1 (Sandrine FAURE)    Contre : (ALBISETTI Caroline, MONTESSINOS Rémi, PREMEL Quentin)**

**28- Adhésion au groupement de commande pour le transport des élèves vers la piscine de Riom :**

Il y a lieu de renouveler cette adhésion au groupement de commandes piloté par RLV pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois et d'autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents et représentés.

**29- Remboursement d'une visite médicale d'aptitude au profit d'un agent communal :**

Dans le cadre de la formation continue des personnels municipaux, un agent va intégrer une formation au permis C (poids lourds) nécessaire prochainement pour conduire le tracteur et l'épaveuse.

Cet agent a passé, comme l'impose la réglementation, une visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin agréé.

Ce dernier a exigé un paiement immédiat effectué par l'intéressé. Il y a donc lieu d'autoriser le maire à rembourser cet agent pour le montant de la consultation soit 36 euros.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents et représentés.

**30- Convention avec le Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficultés :**

Il y a lieu d'autoriser le Maire à renouveler et signer cette convention sur la base d'une participation de 1,10€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, par enfant scolarisé dans les écoles publiques.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents et représentés.

**31- Demande de subvention auprès de la Région AURA pour la construction du nouveau restaurant scolaire :**

Dans le cadre du Contrat Région, élaboré au niveau de RLV, la commune a obtenu une subvention de 200 000€ de la Région AURA.

Afin d'officialiser règlementairement cette subvention, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 200 000€ auprès de la Région AURA.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents et représentés.

**Questions diverses :**

A- Construction restaurant scolaire : Monsieur le Maire informe le conseil que l'Etat a attribué une subvention de 450 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les appels d'offres sont terminés depuis le 26 juin 2024 et il y a lieu de réunir la commission communale d'appel d'offres avant le 28 juillet prochain.

B- SBA : Monsieur le Maire informe le conseil que le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public est à disposition en mairie. Il rappelle que la compétence est exercée par RLV.

**Calendrier :**

- Vendredi 28 juin 2024 à 18h30 : réunion avec les associations pour le calendrier de la salle des fêtes et de l'espace sportif pour l'année 2024-2025
- Vendredi 28 juin 2024 à 18h30 : assemblée générale de l'USSB
- Samedi 29 juin 2024 : Kermesse de l'APE (école publique)
- Dimanche 30 juin 2024 : élections législatives 1<sup>er</sup> tour
- Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 18h00 : spectacle des enfants de l'école publique
- Mardi 2 juillet 2024 à 18h30 : Conseil communautaire à Mozac
- Mardi 2 juillet 2024 à 20h00 : réunion du Comité des fêtes
- Dimanche 7 juillet 2024 : élections législatives 2<sup>ème</sup> tour
- Samedi 13 juillet : Repas du comité des fêtes et feux d'artifices
- Dimanche 14 juillet à 10h00 : cérémonie au monument aux morts

**Fin de séance : 21h30**

**SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2024**

**DÉLIBÉRATIONS**

<b>N°ORDRE</b>	<b>N° DELIB</b>	<b>INTITULE</b>

<b>NOM PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ALBISETTI Caroline	Procuration à MONTESSINOS Rémi
ARNAUD David	
BRESSON Séverine	
BUCINA Aurélie	
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	Procuration à HEBRARD Jean Pierre
FARGES Eliane	
FAURE Sandrine	
GARCIA Christophe	Procuration à FAURE Sandrine
GAYAT de WECKER Louis	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	
MEDYNSKA Jean Louis	Procuration à FARGES Eliane
MONTESSINOS Rémi	
PENAY Florence	
POULY Chantale	
PREMEL Quentin	
VINCENT David	